



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
9 novembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement
des entreprises et le renforcement des capacités pour la science,
la technologie et l'innovation
Troisième session
Genève, 19-21 janvier 2011
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Politiques de développement des entreprises et renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Il est recommandé aux participants d'élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.1/8 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Politiques de développement des entreprises et renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation

3. La réunion d'experts pluriannuelle, qui s'est tenue pour la première fois en janvier 2009, vise à recenser les politiques et les meilleures pratiques de nature à encourager la création et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation (STI). Elle a aussi pour objectif d'examiner la coordination et la cohérence des mesures de politique générale destinées à promouvoir l'innovation, l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé.

4. À sa première session, la réunion d'experts pluriannuelle a axé ses débats sur l'importance d'un environnement pouvant stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat. Les discussions ont fait ressortir trois facteurs principaux qui sont utiles pour encourager l'entrepreneuriat dans la phase de démarrage: a) appui à l'infrastructure de l'entrepreneuriat; b) promotion de la collaboration recherche-entreprise-pouvoirs publics; c) accès au financement, qui constitue une difficulté majeure dans les pays en développement. Les experts ont aussi exploré le rôle de l'innovation ouverte pour les PME des pays en développement et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour lutter contre la pauvreté.

5. Le thème examiné par les experts à la deuxième session était: «De l'évaluation fondée sur des indicateurs aux cadres directeurs pour l'entrepreneuriat, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et l'innovation – création, croissance, financement et faillite des entreprises». Le mandat adopté à la cinquante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été précisé et révisé à la première session de la réunion d'experts pluriannuelle, puis approuvé par le Conseil à sa quarante-septième réunion directive le 30 juin 2009.

6. Pour faciliter les débats de cette année, le secrétariat de la CNUCED a rédigé une note thématique intitulée: «Éducation à l'entrepreneuriat, innovation et renforcement des capacités dans les pays en développement» (TD/B/C.II/MEM.1/9), qui insiste sur le rôle de l'éducation à l'entrepreneuriat dans le développement de l'esprit d'entreprise et des compétences et comportements propres à l'entrepreneuriat. La note vise aussi à faire ressortir

l'importance d'un développement axé sur la science, la technologie et l'innovation (STI) et de la contribution des Établissements d'enseignement de recherche à la promotion de l'innovation. Elle examine les principales questions qui doivent être prises en compte pour assurer une intégration efficace de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les stratégies et les politiques relatives à l'entrepreneuriat et indique quelques lignes directrices à cet effet. En ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation, elle souligne qu'il est important d'offrir aux étudiants une formation axée sur la technologie à tous les niveaux du système éducatif, afin de créer une société plus ouverte et plus innovante. La note traite également de questions telles que le renforcement des capacités pour la STI, le transfert de technologie des universités vers le secteur productif et les difficultés auxquelles se heurtent les établissements d'enseignement et de recherche dans les pays en développement dans le contexte d'une concurrence mondiale pour la recherche de talents en matière de STI.

7. Même si des exemples de politiques et de pratiques des pays développés sont cités, la réunion d'experts portera principalement sur des stratégies et des programmes pour les pays en développement. L'objectif est fondamentalement de donner une vue d'ensemble de différentes approches de l'éducation à l'entrepreneuriat et de la STI afin de permettre aux décideurs d'élaborer, de superviser et d'évaluer des politiques nationales encourageant les individus à créer et à développer leur propre entreprise. Les experts débattront également du rôle des établissements d'enseignement et de recherche dans la promotion de la STI ainsi que des difficultés rencontrées par les établissements d'enseignement des pays en développement en tant qu'acteurs d'un développement axé sur l'innovation. À cet égard, la réunion d'experts s'inspirera d'enseignements tirés de projets d'assistance technique de la CNUCED. Les experts sont invités à rédiger des documents succincts sur le sujet, qui seront distribués au cours de la session sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils ont été reçus.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.1/9 Éducation à l'entrepreneuriat, innovation et renforcement des capacités dans les pays en développement

TD/B/C.II/MEM.1/CRP.2 Entrepreneurship education policies
(en anglais seulement)

Point 4 **Adoption du rapport de la réunion**

8. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session. La réunion d'experts voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces notes devraient être communiquées au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles s'inspireront de l'expérience nationale et de l'expérience du secteur privé et seront mises à la disposition des participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Ces documents doivent être communiqués avant le 10 janvier 2011. Les documents relatifs à la politique des entreprises et aux indicateurs doivent être envoyés à M^{me} Fulvia Farinelli, Service du développement des entreprises, Division de l'investissement et des entreprises, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0122; courriel: fulvia.farinelli@unctad.org. Les documents relatifs à l'éducation et aux politiques de la STI doivent être envoyés à M. Dimo Calovski, Service de la science, de la technologie et des TIC, Division de la technologie et de la logistique; télécopieur: +41 22 917 0052; courriel: dimo.calovski@unctad.org.
